CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 novembre 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le lundi 8 novembre, du bill C-259, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, présenté par l'honorable M. Benson.

[Traduction]

M. Le vice-président: A l'ajournement hier soir, le comité examinait l'article 1, article 28.

(Sur l'article 1-L'article 28: Entreprise agricole)

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, les articles sur les problèmes agricoles présentement à l'étude sont un autre exemple des multiples complexités du bill, qui exigent un examen approfondi non seulement de la part de la Chambre, mais aussi du public. Il faut du temps pour permettre aux organismes publics, surtout aux associations agricoles en l'occurrence, de venir déposer au comité de l'agriculture du Parlement et présenter des mémoires sur leurs vues concernant la façon dont ces articles pourraient et devraient être améliorés à l'avantage de la population agricole du Canada.

Il faut du temps pour que les associations agricoles du Canada puissent présenter au comité de l'agriculture des suggestions et des mémoires que pourront ensuite étudier soigneusement les députés; nous pourrons ainsi nous assurer que, lorsque ce bill sera enfin adopté, le pays sera doté d'une bonne loi et non de mesures incertaines et insatisfaisantes comme cela semble présentement le cas.

C'est pourquoi les gouvernements provinciaux qui sont venus à la conférence la semaine dernière ont insisté auprès du gouvernement fédéral pour qu'il n'essaie pas de respecter son horaire actuel qui est de terminer l'étude du bill pour la fin de l'année, mais de reculer le délai pour permettre une étude en profondeur. Voilà pourquoi l'opposition officielle a demandé au gouvernement de diviser cette mesure en deux projets de loi. Le premier traiterait des exemptions et des allocations prévues dans le bill actuel et il serait rapidement adopté par la Chambre et mis en vigueur.

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence croit qu'il n'est pas facile d'intervenir à ce moment; les observations du député sont certes très intéressantes et portent sur tout le problème de l'impôt, mais il remarquera que la procédure que doivent normalement suivre les députés en comité plénier est de limiter leurs observations aux articles à l'étude. Le comité a convenu de grouper différents articles du bill aux fins de la discussion. Le député est allé

beaucoup plus loin et j'espère qu'il reviendra le plus tôt possible aux quatre articles dont le comité est saisi maintenant.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, j'allais justement revenir à la question précise de l'agriculture. Je n'ai fait qu'allusion aux raisons pour lesquelles il est souhaitable de traiter le bill d'une façon différente.

• (11.10 a.m.)

En lisant les articles du bill qui s'appliquent à l'agriculture et dont nous sommes saisis maintenant, il est très clair que les auteurs du bill ne sont sans doute ni des cultivateurs, ni des personnes au courant des exigences de l'industrie agricole. Il ne fait aucun doute que par le passé des entreprises commerciales ont exploité les lacunes de la législation fiscale du temps. Mais cet abus flagrant de la loi n'était pas le fait de cultivateurs. Ces pratiques étaient adoptées par des entreprises commerciales, et il n'existe aucune raison de traiter les cultivateurs de la même manière et de leur faire expier les fautes commises autrefois par des entreprises commerciales, car dans leur zèle à combler ces lacunes en ce qui concerne le commerce, les auteurs du bill ont créé des difficultés pour les cultivateurs en général.

Le bill aura pour résultat de dissuader les cultivateurs de rester sur la terre et d'en faire une carrière. Malheureusement, cela se produit juste au moment où il nous faut convaincre des jeunes énergiques, dynamiques, de rester sur la terre et d'y faire carrière. L'agriculture ne demeuret-elle pas notre industrie fondamentale? Les Canadiens dépendent des cultivateurs qui produisent les aliments dont ils ont besoin pendant l'année, et si nous ne nous arrangeons pas pour intéresser les cultivateurs à continuer, nous nous retrouverons dans une situation lamentable en ce qui a trait à notre propre alimentation et les produits d'exportations qui, chaque année, nous rapportent des recettes considérables et des devises étrangères.

A l'heure actuelle en Ontario, et je crois que cela s'applique à la plupart des provinces, mais sûrement en Ontario où est située ma circonscription, la moyenne d'âge des cultivateurs se situe entre 45 et 55 ans. Il en ressort manifestement que les jeunes gens ne se consacrent plus à l'agriculture. Ils quittent la ferme et s'établissent dans les villes pour y faire carrière. Cet état de choses est attribuable au fait que les jeunes ne croient pas actuellement qu'il y ait un avenir dans l'agriculture. L'un des motifs en est l'attitude hostile adoptée par le gouvernement fédéral à l'endroit de l'agriculture et des cultivateurs en général. Par exemple, il tente d'éliminer progressivement le principe du troupeau de base, ce qui est fort préjudiciable aux producteurs laitiers au Canada, comme ces derniers ne le savent que trop bien. Nous l'avons signalé à maintes reprises au ministre de l'Agriculture, mais il a fait la sourde oreille et ne semble pas intéressé. Il est décidé simplement à s'engager dans la voie qu'il a choisie.